

Bordereau de signature

DEL2016_0157



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0157

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 septembre 2016
L'an deux mille seize, le trente septembre, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 septembre 2016 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de
M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

PRÉSENTS : M. VACHEZ, Mme. NATALE (départ à 21h35), Mme DODOTE,
M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, Mme NEDJARI, M.RATOUCHE, M.BEAULIEU,
Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M.FONTAINE, Mme DAGUILLANES,
M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme COLLETTE, M.BARDET,
M.DRAMÉ, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI, M.NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. DIOGO qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M.BARDET,
Mme TROQUIER qui a donné pouvoir à M.TIENG,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à Mme COLLETTE,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.DRAMÉ.
Mme NATALE qui a donné pouvoir à partir de 21h35 à Mme JULIAN.*

ABSENTS : Mme PELLICIOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.KAPLAN.

Le point n°10 de l'ordre du jour a été examiné après le point n°4.

**Point 16: Cession par la Commune du logement sis 11 square Georges Politzer et du garage-
parking qui y est rattaché, à M. et Mme KIEK**

0157

- suite DEL2016_

portant sur l'avis de la cession par la commune du logement sis 11 square Georges POLITZER et du garage-parking qui y est rattaché, à M. et Mm KIEK

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la délibération n°16-0023 en date du 12 février 2016 par laquelle le conseil municipal a décidé de fixer le prix net vendeur à 135 000 €,

VU l'avis de France Domaine, en date du 7 octobre 2015, estimant la valeur vénale du bien à 135 000 €, avec possibilité de moduler le prix à plus ou moins 10%,

VU la proposition d'achat de Monsieur Tiengkeong KIEK et Madame Wenna KIEK, transmise par l'agence Vernier Immobilier, pour un montant de 135 000 € net vendeur,

CONSIDÉRANT que les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de céder ledit logement ainsi que le garage-parking qui y est rattaché sans dévaloriser ni surévaluer le prix de vente,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DECIDE la cession du logement communal sis 11, square Georges Politzer lot n°2063 de la copropriété La Pastorale, et du garage-parking qui y est rattaché, lot n°1356 de la même copropriété, cadastrée section AI n°56, à M. Tiengkeong KIEK et Mme Wenna KIEK, demeurant au 19 rue Fernandel à Lognes 77185, pour un montant de 135 000 € net vendeur,

DIT que le paiement des frais d'agence, d'établissement des actes et le salaire du conservateur sont à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite cession ainsi que tous les documents en relation avec le dossier,

DIT que la recette correspondante sera imputée au budget de l'année au cours de laquelle l'opération sera effectivement constatée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le - 4 OCT. 2016

Publié le - 4 OCT. 2016

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016